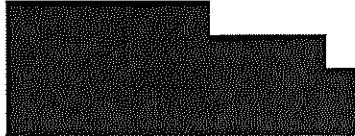




PAR COURRIEL

Montréal, le 29 juin 2023



Objet : Demande d'accès en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Bonjour,

Je donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue par courriel visant à obtenir les informations suivantes :

nom des membres des jurys des 5 derniers dépôts concernant le projet [redacted] :
numéro de dossier [redacted], numéro de dossier [redacted], numéro de dossier # [redacted], numéro de dossier # [redacted], numéro de dossier # [redacted]

Vous trouverez, joints à la présente, les noms des membres des jurys qui ont évalué les demandes mentionnées plus haut.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q.,c. A-21, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Une fiche d'information concernant le recours en révision est jointe à la présente.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Original signé)

Lorraine Tardif,
Secrétaire générale et directrice du bureau de la présidence
Responsable de l'accès à l'information
p.j.

Programme général de bourses aux artistes et aux commissaires

Volet : Création

Numéro de dossier : [REDACTED]

Membres du jury :

[REDACTED]

Volet : Exploration et recherche

Numéro de dossier : [REDACTED]

Membres du jury :

[REDACTED]

Volet : Création

Numéro de dossier : [REDACTED]

Membres du jury :

[REDACTED]

Volet : Création

Numéro de dossier : [REDACTED]

Membres du jury :

[REDACTED]

Volet : Exploration et recherche

Numéro de dossier : [REDACTED]

Membres du jury :

[REDACTED]